



AVIS AUX RÉSIDENTS

Stationnement sur rue et accès local

Pendant les travaux, il est possible que le stationnement sur rue soit interdit. L'accès sera maintenu pour les résidents et les propriétaires d'entreprises du secteur et les véhicules d'urgence. Il est possible que les travaux vous empêchent d'accéder à votre propriété en voiture, auquel cas l'entrepreneur est tenu de vous aviser 24 heures à l'avance. L'accès sera rétabli à la fin de la journée de travail. Par ailleurs, si vous devez accéder à votre propriété ou en sortir pendant la journée, l'entrepreneur installera des plaques d'acier à cet effet. Si vous avez d'autres préoccupations concernant la limitation de l'accès, telles que des livraisons commerciales ou des exigences en matière d'accessibilité, veuillez communiquer avec le gestionnaire du projet dont le nom figure ci-dessous.

Répercussions sur l'emprise et les propriétés privées adjacentes

Les travaux pourraient causer des perturbations sur une partie des propriétés privées situées directement à côté du chantier. La Ville remettra en état toute partie d'aménagement paysager, d'entrée de cour et d'allée piétonne qui aura été endommagée par les travaux. Toutefois, si vous avez des systèmes d'irrigation, des plates-bandes ou tout autre bien situé sur l'emprise de la Ville que vous voulez conserver, nous vous recommandons de les déplacer avant le début des travaux.

Inconvénients causés par les travaux

L'entrepreneur mettra tout en œuvre pour limiter les répercussions des travaux sur la vie quotidienne de votre famille ou sur les activités de votre entreprise, mais vous devez vous attendre à certains inconvénients pendant les travaux, comme un ralentissement de la circulation, du bruit et de la poussière. Il est également possible que vous ressentiez des vibrations en raison de l'utilisation d'équipements lourds. Il s'agit d'une situation courante qui ne cause généralement pas de problème. Nous tenons à vous remercier de votre patience et de votre collaboration. En ce qui concerne les heures d'activité du chantier, la Ville d'Ottawa suit les exigences provinciales ainsi que son *Règlement sur le bruit* (n° 2017-255).

Sécurité

La Ville d'Ottawa est déterminée à assurer la sécurité à l'intérieur et aux alentours des chantiers. L'équipe responsable du projet travaille en étroite collaboration avec le secteur et respecte les restrictions et les recommandations émises par les autorités sanitaires municipales, provinciales et fédérales, ainsi que par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences.

Coordonnées

Pour toute urgence en dehors des heures normales de travail la semaine et la fin de semaine, veuillez téléphoner à la Ville au 3-1-1. Pour en savoir plus sur ce projet, veuillez communiquer avec le gestionnaire de projet de la Ville. Pour toute question ou préoccupation liée aux travaux, veuillez communiquer avec les représentants de l'entrepreneur.

Gestionnaire de projet de la Ville

Christopher Geen, T.A.I.

Gestionnaire de projet, Services d'infrastructure
100, promenade Constellation
Ottawa (Ontario) K2G 6J8
Tél. : 613-580-2424, poste 23031
Courriel : christopher.geen@ottawa.ca

Administrateur du contrat

Mathew Ojoleck, ing.

Administrateur du contrat
Stantec
Tél. : 613-859-6547
Courriel : mathew.ojoleck@stantec.com

Représentant de la Ville sur le chantier

Danish Sheikh

Inspecteur sur le chantier, Stantec
Tél. : 437-755-5621
Courriel : danish.sheikh@stantec.com

Représentants de l'entrepreneur

Luigi Di Nuzzo

Gestionnaire de projet, In-Depth Contracting
Tél. : 613-668-0755
Courriel : luigi@indepthcontracting.com

Tony Montanaro

Directeur de chantier, In-Depth Contracting
Tél. : 613-229-0165
Courriel : tony@indepthcontracting.com

c.c. : Laine Johnson, conseillère du quartier 8 – Collège



AVIS AUX RÉSIDENTS

Stationnement sur rue et accès local

Pendant les travaux, il est possible que le stationnement sur rue soit interdit. L'accès sera maintenu pour les résidents et les propriétaires d'entreprises du secteur et les véhicules d'urgence. Il est possible que les travaux vous empêchent d'accéder à votre propriété en voiture, auquel cas l'entrepreneur est tenu de vous aviser 24 heures à l'avance. L'accès sera rétabli à la fin de la journée de travail. Par ailleurs, si vous devez accéder à votre propriété ou en sortir pendant la journée, l'entrepreneur installera des plaques d'acier à cet effet. Si vous avez d'autres préoccupations concernant la limitation de l'accès, telles que des livraisons commerciales ou des exigences en matière d'accessibilité, veuillez communiquer avec le gestionnaire du projet dont le nom figure ci-dessous.

Répercussions sur l'emprise et les propriétés privées adjacentes

Les travaux pourraient causer des perturbations sur une partie des propriétés privées situées directement à côté du chantier. La Ville remettra en état toute partie d'aménagement paysager, d'entrée de cour et d'allée piétonne qui aura été endommagée par les travaux. Toutefois, si vous avez des systèmes d'irrigation, des plates-bandes ou tout autre bien situé sur l'emprise de la Ville que vous voulez conserver, nous vous recommandons de les déplacer avant le début des travaux.

Inconvénients causés par les travaux

L'entrepreneur mettra tout en œuvre pour limiter les répercussions des travaux sur la vie quotidienne de votre famille ou sur les activités de votre entreprise, mais vous devez vous attendre à certains inconvénients pendant les travaux, comme un ralentissement de la circulation, du bruit et de la poussière. Il est également possible que vous ressentiez des vibrations en raison de l'utilisation d'équipements lourds. Il s'agit d'une situation courante qui ne cause généralement pas de problème. Nous tenons à vous remercier de votre patience et de votre collaboration. En ce qui concerne les heures d'activité du chantier, la Ville d'Ottawa suit les exigences provinciales ainsi que son *Règlement sur le bruit* (n° 2017-255).

Sécurité

La Ville d'Ottawa est déterminée à assurer la sécurité à l'intérieur et aux alentours des chantiers. L'équipe responsable du projet travaille en étroite collaboration avec le secteur et respecte les restrictions et les recommandations émises par les autorités sanitaires municipales, provinciales et fédérales, ainsi que par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences.

Coordonnées

Pour toute urgence en dehors des heures normales de travail la semaine et la fin de semaine, veuillez téléphoner à la Ville au 3-1-1. Pour en savoir plus sur ce projet, veuillez communiquer avec le gestionnaire de projet de la Ville. Pour toute question ou préoccupation liée aux travaux, veuillez communiquer avec les représentants de l'entrepreneur.

Gestionnaire de projet de la Ville

Christopher Geen, T.A.I.

Gestionnaire de projet, Services d'infrastructure
100, promenade Constellation
Ottawa (Ontario) K2G 6J8
Tél. : 613-580-2424, poste 23031
Courriel : christopher.geen@ottawa.ca

Administrateur du contrat

Mathew Ojoleck, ing.

Administrateur du contrat
Stantec
Tél. : 613-859-6547
Courriel : mathew.ojoleck@stantec.com

Représentant de la Ville sur le chantier

Danish Sheikh

Inspecteur sur le chantier, Stantec
Tél. : 437-755-5621
Courriel : danish.sheikh@stantec.com

Représentants de l'entrepreneur

Luigi Di Nuzzo

Gestionnaire de projet, In-Depth Contracting
Tél. : 613-668-0755
Courriel : luigi@indepthcontracting.com

Tony Montanaro

Directeur de chantier, In-Depth Contracting
Tél. : 613-229-0165
Courriel : tony@indepthcontracting.com

c.c. : Laine Johnson, conseillère du quartier 8 – Collège



NOTICE TO RESIDENT

Automated Speed Enforcement Devices: Old Richmond Road Contract No. CP001001

CONSTRUCTION

August 2025

Dear Resident,

In August, the City of Ottawa will be commencing construction to support the installation of Automated Speed Enforcement (ASE) cameras as part of the City's Road Safety Action Plan.

- What:** The contractor will be performing work within the right of way, which includes:
- Removal of asphalt, sidewalk, and excavation locally to install buried electrical conduit;
 - Excavation and installation of electrical chambers;
 - Installation of an electrical disconnect foundation;
 - Reinstatement of all roadways, sidewalks, and boulevards to existing condition. Boulevards impacted to have topsoil and sod applied.

A separate contractor will be responsible for installing the ASE equipment including the foundation, mounting hardware and camera unit. This work will occur after underground work is completed.

Hydro Ottawa will install a new pole for the power source.

The City's Traffic Operations staff will install pole mounted electrical disconnect.

- Why:** This work is being done to support the installation of Automated Speed Enforcement cameras within community safety zones, generally near schools or other locations with vulnerable road users to reduce speeding and improve safety.

- Where:** There are a total of 23 ASE cameras being installed as part of this project in 2025.

The ASE in your neighbourhood will be located on:

- **Old Richmond Road south of Seyton Drive.**

Work will take place on the **east side of Old Richmond Road between Seyton Drive and Sanibel Private**. The work will include buried conduits and electrical disconnect installation behind the sidewalk. The topsoil and sod will be reinstated.

- When:** Construction is **planned to begin in August and be completed by mid-November 2025**. The contractor will be using this duration to complete all 23 sites. **The duration in your neighbourhood is expected to be five days.**

- Who:** The City of Ottawa has retained the contractor, In-Depth Contracting, to complete the work.

Accessibility

Accessibility is an important consideration for the City of Ottawa. The City makes every effort to provide access through and around construction sites. If you require a disability-related accommodation, please contact the undersigned. Accessible formats and communication supports are available, upon request, at the following link: www.ottawa.ca/accessibleformat

Traffic management

To accommodate the proposed construction, there may be lane closures and localized disruption to traffic.

Access to private properties, in addition to pedestrian and cycling access, will be maintained throughout the construction period.

On-street parking and local access

As the various activities are in progress, on-street parking may be restricted. Local access will be maintained to residents, business owners and emergency vehicles.



NOTICE TO RESIDENT

Vehicular access to your property may be unavailable; the contractor is required to provide 24-hour notification of temporary loss of vehicular access/egress to your property. Access will be reinstated at the end of the work day, and if required to access or egress during the day, the contractor will provide steel plates to accommodate.

Should you have additional concerns about reduced access, such as business deliveries or accessibility requirements, please contact the project manager listed below.

Impact on the right of way and adjacent private properties

The construction is within the City's right of way but may result in some disruption to part of the private property directly adjacent to the work. The City will reinstate sections of landscaping, driveways and walkways that are disturbed by construction. However, if you have irrigation systems, garden beds or any other assets located within the City's right of way that you want to preserve, we suggest that you may want to move them in preparation for the construction work.

Construction disruptions

The contractor will take every precaution to minimize interruptions to the everyday life of your family and/or operation of your business, but, as you can appreciate, there may be some inconvenience during the course of the work, such as traffic delays, noise and dust. You may also feel vibrations due to heavy equipment operations. Vibrations from construction activities are quite common and rarely cause any problems. We would like to thank you for your patience and co-operation.

For construction activity hours of work, the City of Ottawa follows provincial requirements and the City's Noise By-law (2017-255).

Safety

The City of Ottawa is committed to safety in and around project sites. The project team continues to work closely with the industry and to comply with recommendations provided by municipal, provincial and federal health officials, as well as the Ministry of Labour, Immigration, Training and Skills Development.

Contact information

For any emergency outside normal working hours, please call the City at 3-1-1.

For general project information, please contact the City's Project Manager.

For construction related questions or concerns, please contact the Contractor Representatives.

City Project Manager

Christopher Geen, C.E.T.

Project Manager, Infrastructure Services
100 Constellation Drive, Ottawa, ON K2G 6J8
Tel.: 613-580-2424, ext. 23031
Email: christopher.geen@ottawa.ca

Contract Administrator

Mathew Ojoleck, P.Eng.

Contract Administrator
Stantec
Tel: 613-859-6547
Email: mathew.ojoleck@stantec.com

City On-Site Representative

Danish Sheikh

Site Inspector, Stantec
Tel: 437-755-5621
Email: danish.sheikh@stantec.com

Contractor Representatives

Luigi Di Nuzzo

Project Manager, In-Depth Contracting
Tel: 613-668-0755
Email: luigi@indepthcontracting.com

Tony Montanaro

Site Superintendent, In-Depth Contracting
Tel: 613-229-0165
Email: tony@indepthcontracting.com

cc: Councillor Laine Johnson, Ward 8 – College